



Règlement 3 heures du Soubestre 2026

Les 3 heures du Soubestre est une course pédestre disputée sur sentiers et chemins balisés comportant un certain nombre de caractéristiques techniques, les coureurs sont tenus de respecter le règlement.

Article 1 : Organisation

Le club des coureurs du Soubestre (64), association régie par la loi 1901, organise sa 3^{ème} édition, **les 3 heures du Soubestre**, le dimanche 21 juin 2026.

Ce règlement s'applique à tous les formats :

- 3 heures solo : départ 9h
- 3 heures duo (relais) : départ 9h
- 3 heures trio (relais) : départ 9h
- 3h : la marche : départ 9h
- **Nouveauté** : le 6km : départ à 10h

Le concept : réaliser le plus de boucle pendant une durée de 3 heures sur une boucle de 6km. La boucle sera validée si et seulement si la boucle est terminée. Pour les relais, le changement s'effectue dans la zone de relais sur le stade de rugby. Les équipes sont en totale autonomie sur le choix et la répartition des relais.

La boucle de la marche sera de 4 km.

Pour le 6km, il s'agira de réaliser **une seule boucle**.

Article 2 : Participation

Les inscriptions sont ouvertes aux coureurs FFA, licenciés athlé loisir FFA, licenciés UFOLEP, licenciés d'autres fédérations sportives mentionnant **l'autorisation de course à pied en compétition** et aux non-licenciés, majeurs et mineurs (seuls les cadets sont autorisés à courir sur le format trio relais) possédant un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition.

Le certificat médical peut être remplacé par le Parcours de Prévention Santé (PPS).

Article 3 : Inscription et tarifs

L'ouverture des inscriptions se fera le 1^{er} mars 2025.

Le droit d'inscription est fixé à :

- 25 € pour la course solo ;
- 32 € pour les duo ;
- 36 € pour les trio ;
- 9€ pour la marche ;
- 9€ pour le 6 km

Dans le cas où l'inscription complète est adressée aux organisateurs via le site d'inscription www.pyreneeschrono.fr (paiement en ligne jusqu'à la veille de la course).

L'inscription sur place sera permise.

Article 4 : Retrait des dossards

Le retrait des dossards s'effectuera la veille de 16h à 18h et le jour de la course à la salle festive de Serres-Castet (sur le lieu de la course, à côté de la Salle Liben, face aux terrains de rugby).

Équipés d'une puce, ils devront être obligatoirement rendus à l'arrivée à l'organisation.

Article 5 : Déroulement des courses

- **Départ** : Solo, duo et trio à 9h00. Le 6km à 10h00.

Les 3 premiers formats ainsi que la marche démarrent ensemble et finissent au bout de 3 heures, soit à 12h00.

Le départ et l'arrivée se situent au même point : **au stade d'entraînement de rugby sur la commune de Serres-Castet (à côté de la salle Liben).**

Un briefing pour les dernières recommandations est prévu avant le départ des courses.

- **Balisage** :

Il sera effectué avec de la rubalise blanche et rouge, de la peinture fluorescente et des panneaux indicateurs. Présences de baliseurs à l'intersection des routes.

- **Ravitaillements** : un seul ravitaillement sur la boucle. Il se fera sur le stade de rugby (lieu de départ/arrivée et de la transmission du relais).
Ce ravitaillement servira aussi au ravitaillement d'arrivée

Article 6 : Esprit sportif

Le point de ravitaillement est prévu sur la zone du stade. Veuillez respecter les lieux et ne rien jeter sur le sol. Utiliser les poubelles. Les participants s'engagent à respecter l'environnement, la flore, la faune. Seuls les coureurs porteurs d'un dossard visible ont accès aux postes de ravitaillements.

De son côté, l'organisation s'engage à ce qu'il n'y ait plus aucune trace de la course dans les 2 jours maximum après la course.

Entre-aide : tout concurrent se doit de porter secours à un autre concurrent en situation dangereuse ou en détresse.

Sauf blessure, un coureur ne peut pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle. Il doit impérativement prévenir le responsable de la course.

Article 7 : Port du dossard

Le dossard doit être obligatoirement porté sur le devant et visible, ceci pour la durée de la course.

Article 8 : Assurance

L'organisation est couverte par une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. L'attestation a été déposée à la mairie.

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état ou une préparation insuffisante.

Article 9 : Secours, sécurité et assistance

Liaison radio permanente. Tous les carrefours sont balisés au sol et protégés. Un véhicule de secours assurera la prise en charge des éventuels blessés pendant le temps imparti de l'épreuve sportive (3h).

Article 10 : Droit à l'image

Les concurrents acceptent sans aucune réserve que leurs noms, prénoms, vidéos et photos prises au cours de la manifestation figurent dans les médias, réseaux sociaux et acceptent que leurs images soient utilisées dans les diverses communications de l'épreuve.

Article 11 : Récompenses

Les récompenses seront attribuées aux 3 premiers masculins et féminins de la course solo et du 6km au classement scratch.

Pour les duo et trio, les récompenses seront attribuées aux 3 premières équipes (hommes, femmes et mixtes)

La marche récompensera également les 3 premiers masculins et féminins.

La remise des récompenses aura lieu sur le stade de rugby à 12h30.

Article 12 : Acceptation du règlement

La participation à la manifestation sportive suppose l'acceptation du présent règlement. Tout concurrent s'engage à respecter ce règlement par le seul fait de son inscription. L'organisation se réserve le droit d'apporter toute modification au présent règlement ci-dessous.

Article 13 : Dopage

Les participants aux 3 heures du Soubestre s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment l'article L 230-1 et suivants du Code des Sports.

Article 14 : Modifications

Le jury et les organisateurs se réservent le droit de prendre toute disposition ou de faire des modifications. Les décisions seront portées à la connaissance des concurrents au moment du départ.